VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

MAGAZINE DE CUISINE - PEUT ON CITER DES VINS OU AUTRES ALCOOL

Par Roscot_Mck Postée le 04/11/2021 17:08

Bonjour, Je prépare un magazine édité à 5000 ou 10000 exemplaires de recettes de cuisine et pour chaque recette je conseille une boisson (vin, ou autre alcool) en accompagnement, dois-je inscrire la mention "L'abus d'alcool est dangereux, à consommer avec modération" sur toutes les pages recette quand de l'alcool est cité, ou simplement en début de magazine ou ne suis-je pas obligé de la mettre ?. Merci d'avance de votre retour.

Mise en ligne le 09/11/2021

Bonjour,

Votre magazine est une publication gastronomique. Or, la réglementation imposant le message sanitaire « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé » (et non « l'abus d'alcool est dangereux, à consommer avec modération ») ne concerne que les publicités pour l'alcool.

Ainsi, vous n'êtes pas obligé de mettre ce message sur vos recettes. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez rappeler quelque part dans votre magazine que l'alcool est nocif pour la santé. Libre à vous.

Bien cordialement